

Référent cybersécurité en TPE/PME

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
 - **Les compétences validées par la certification Référent cybersécurité en TPE/PME sont mises en œuvre dans tous les types d'environnement professionnels et domaines d'activité.**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **326p**

Code(s) ROME : **M1802**, **M1805**, **M1810**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2015**

Mots clés : **Cybersécurité**, **Sécurité informatique**, **Référent cybersécurité**, **Cyber-attaque**

Identification

Identifiant : **3818**

Version du : **11/07/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [En 2014, le Premier ministre est à l'origine d'une demande de construction d'un cahier des charges dans le domaine de la formation de Référent cybersécurité en TPE/PME. Les travaux ont été pilotés par la Délégation interministérielle à l'intelligence économique \(D2IE\), devenue aujourd'hui le Service de l'Information Stratégique et de Sécurité Economique \(SISSE\) du ministère de l'Economie et des Finances, avec le soutien de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information \(ANSSI\).](#)

Non formalisé :

- **Besoin des territoires au niveau national : plusieurs CCI mettent en œuvre cette certification.**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Les Très petites entreprises (TPE) et les Petites et moyennes entreprises (PME) représentent une source importante d'emplois et d'innovations. Elles évoluent aujourd'hui dans un environnement de plus en plus numérique, qui favorise incontestablement leur compétitivité et leur croissance. Pour autant, les nouvelles technologies de l'information et de la communication lorsqu'elles sont mal maîtrisées, peuvent être à l'origine de vulnérabilités et faciliter les attaques sur l'entreprise.

Pour y faire face, les TPE/PME n'ont pas toujours la possibilité de recruter des profils dédiés à la sécurité informatique. Qui plus est, l'approche qu'elles ont de la gestion des infrastructures informatiques varie en fonction de l'utilisation qui en est faite, de leur taille, du secteur économique et du budget qui y est consacré. De fait, à l'exception de certains secteurs très spécifiques, le niveau de perception et de prise en charge du cyber-risque dans les TPE/PME est aujourd'hui faible.

Afin de promouvoir un environnement favorable au développement économique et de préserver le patrimoine immatériel de ces entreprises, il convient aujourd'hui, dans une démarche d'intelligence économique, de mettre en place des solutions humaines et techniques adaptées aux spécificités des TPE/PME.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Dans une perspective de veille sur l'intelligence et la sécurité économiques identifier et analyser des problèmes de cybersécurité. Prendre en compte les multiples aspects de la sécurité au sein d'une organisation.

Dans une perspective de sécurisation, identifier les menaces liées à l'utilisation de l'informatique et des réseaux internet, réseaux privés d'entreprises, réseaux publics.

Adopter les notions d'hygiène de base de la cybersécurité pour les organisations et les individus.

En utilisant les outils informatiques et les services inhérents, protéger le patrimoine immatériel de l'entreprise.

Respecter les obligations et prendre en compte les responsabilités juridiques de la cybersécurité.

Pour faire face aux attaques, présenter les précautions techniques et juridiques, en sensibilisant les utilisateurs sur les enjeux associés.

Mettre en place un protocole de gestion des incidents informatiques, de la détection à la gestion de crise.

Modalités générales

La durée de la formation est de 35h

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- Salariés et demandeurs d'emploi, Dirigeants de TPE ou PME, manager, Responsables informatique

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

En développant de nouvelles compétences en lien avec la sécurité, le certifié devient référent en matière de cybersécurité dans son entreprise.

Lorsqu'il n'est pas en poste, cette certification peut grandement contribuer à son employabilité, dans un contexte où les cyber-attaques et les alertes sont de plus en plus nombreuses.

Pour l'entité utilisatrice

La certification permet de pérenniser le patrimoine immatériel de l'entreprise, en premier niveau d'alerte.

N'ayant pas toujours la possibilité d'avoir un profil dédié à la cybersécurité, cette certification permet d'aborder un premier niveau de sécurité pour l'entité utilisatrice.

Il pourra également bénéficier de la communauté des référents Cybersécurité de CCI France.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pas de prérequis.

Compétences évaluées

Afin de prendre en compte un contexte global d'intelligence et de sécurité économiques, identifier et analyser les problèmes de cybersécurité.

Afin de protéger l'entreprise, délimiter le patrimoine immatériel de l'entreprise rentrant dans les enjeux de la cybersécurité.

Pour une meilleure prévention, identifier les menaces liées à l'utilisation de l'outil informatique (internet, réseau entreprise, réseau public...).

Pour déterminer les actions à mettre en œuvre, identifier les profils des collaborateurs à sensibiliser.

Afin de mettre en place une démarche de prévention, définir les actions à réaliser et les types de support de sensibilisation à déployer.

Afin de mettre en place les process de protection adaptés, caractériser les différents types d'attaques.

Afin de respecter les cadres contractuels, identifier les responsabilités juridiques de l'entreprise.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences délivré par CCI France

Centre(s) de passage/certification

- Les CCI habilitées par CCI France à préparer la certification

Plus d'informations

Statistiques

28 certifiés en 2018.

Autres sources d'information

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/information-strategique-sisse/referenciel-cybersecurite-decembre2017.pdf